



TARIF DES PRESTATIONS DE TRANSACTION

VENTES IMMOBILIÈRES

Honoraires à la charge du vendeur, calculés sur le **prix de vente initial** :

Mandat de vente SIMPLE : 5 % TTC

Mandat de vente CALITIMO : 4 % TTC

Facturation minimale forfaitaire :

Mise en vente de 0 à 50 000 euros TTC 3 000 € TTC minimum

Mise en vente de 50 001 à 100 000 euros TTC 4 000 € TTC minimum

A partir de 100 001 euros TTC 5 000 € TTC minimum

Lorsque le vendeur est en situation de surendettement, ou si les inscriptions hypothécaires sont égales ou supérieures au prix de vente, les honoraires seront à la charge de l'acquéreur.

AVIS DE VALEUR

Avis de valeur écrit : 75 euros TTC

OFFERT dans le cadre d'une mise en vente par notre Agence